

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
ELVIN SHINE BRIGHT / SCENTED CANDLES
 Règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 Juin 2020.

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit ELVIN SHINE BRIGHT / SCENTED CANDLES

UFI UFI: MN7W-JSFH-ND0N-2PQG

Numéro du produit 4912539/87735001

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Parfum d'ambiance Bougie parfumée.

Utilisations déconseillées Aucune utilisation non recommandée n'est identifiée.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur JYSK GmbH
 Untere Brühlstraße 4 CH-4800
 Zofingen
 Compliancequality@JYSK.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence +41 (0) 41 588 03 23

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques Non Classé

Dangers pour la santé humaine Non Classé

Dangers pour l'environnement Non Classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Mentions de danger EUH208 Contient du 1-(1,2,3,4,5,6,7,8-octahydro-2,3,8-tetraméthyl-2-naphthyl)éthan-1-one, Linalol, (2E)-2-(phénylméthylidène)octanal, [1α(E),2β]-1-(2,6,6-triméthylcyclohex-3-en-1-yl)but-2-en-1-one, Méthyl non-2-ynoate. Peut produire une réaction allergique.

Mentions de mise en garde P102 Tenir hors de portée des enfants.

2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Paraffin waxes and hydrocarbon waxes	80-99%
Numéro CAS: 8002-74-2	Numéro CE: 232-315-6 REACH numéro d'enregistrement: 01-2119488076-30-XXXX
Classification	
Non Classé	

ELVIN SHINE BRIGHT / SCENTED CANDLES
Règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 Juin 2020.

1-(1,2,3,4,5,6,7,8-octahydro-2,3,8,8-tetramethyl-2-naphthyl)ethan-1-one		0.2-0.3 %
Numéro CAS: 54464-57-2	Numéro CE: 259-174-3	
Facteur M (aigu) = 1	Facteur M (chronique) = 1	REACH numéro d'enregistrement: 01-2119489989-04-XXXX
Classification		
Skin Irrit. 2 - H315		
Skin Sens. 1 - H317		
Aquatic Acute 1 - H400		
Aquatic Chronic 1 - H410		
Linalol		0.1-0.2 %
Numéro CAS: 78-70-6	Numéro CE: 201-134-4	REACH numéro d'enregistrement: 01-2119474016-42-XXXX
Classification		
Skin Irrit. 2 - H315		
Eye Irrit. 2 - H319		
Skin Sens. 1B - H317		
(2E)-2-(phenylmethylidene)octanal		0.1-0.2 %
Numéro CAS: 165184-98-5		
Facteur M (aigu) = 1		REACH numéro d'enregistrement: 01-2119533092-50-XXXX
Classification		
Skin Sens. 1B - H317		
Aquatic Acute 1 - H400		
Aquatic Chronic 2 - H411		
[1α(E),2β]-1-(2,6,6-trimethylcyclohex-3-en-1-yl)but-2-en-1-one		0.01-0.02 %
Numéro CAS: 71048-82-3	Numéro CE: 275-156-8	REACH numéro d'enregistrement: 01-2119535122-53-XXXX
Facteur M (aigu) = 1	Facteur M (chronique) = 1	ETA orale: 500 mg/kg
Classification		
Acute Tox. 4 - H302		
Skin Irrit. 2 - H315		
Skin Sens. 1A - H317		
Aquatic Acute 1 - H400		
Aquatic Chronic 1 - H410		
Methyl non-2-ynoate		0.01-0.02 %
Numéro CAS: 111-80-8	Numéro CE: 203-909-2	REACH numéro d'enregistrement: 01-2120139912-55-XXXX
Facteur M (aigu) = 1		ETA orale: 500 mg/kg
Classification		
Acute Tox. 4 - H302		
Skin Irrit. 2 - H315		
Skin Sens. 1A - H317		
Aquatic Acute 1 - H400		
Aquatic Chronic 3 - H412		

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

ELVIN SHINE BRIGHT / SCENTED CANDLES

Règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 Juin 2020.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Information générale	Consulter un médecin si une gêne persiste. Montrer cette Fiche de Données Sécurité au personnel médical.
Inhalation	Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer.
Ingestion	Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir sans indication contraire du personnel médical.
Contact cutané	Enlever toute contamination avec de l'eau et du savon ou avec un nettoyant pour la peau reconnu.
Contact oculaire	Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau.
Protection des secouristes	Le personnel de premiers secours doit porter des équipements de protection appropriés lors de toute intervention de secours.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Information générale	La sévérité des symptômes décrits varieront en fonction de la concentration et de la durée d'exposition. Pas considéré être un danger significatif du fait des petites quantités utilisées.
Inhalation	Aucun symptôme particulier connu.
Ingestion	Douleur à l'estomac. Nausées, vomissements.
Contact cutané	Peut entraîner une sensibilisation cutanée ou des réactions allergiques chez les personnes sensibles. Eruption allergique.
Contact oculaire	Rougeurs. Les poussières peuvent provoquer une légère irritation.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin	Traiter en fonction des symptômes.
------------------------------------	------------------------------------

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Eteindre l'incendie avec de la mousse résistant aux alcools, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de l'eau diffusée. Utiliser des moyens d'extinction adaptés au feu avoisinant.
Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux	Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Gaz et vapeurs nocifs.
---	--

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie	Eviter de respirer les gaz ou vapeurs d'incendie. Evacuer la zone. Refroidir les conteneurs exposés à la chaleur avec de l'eau pulvérisée et enlever les de la zone d'incendie si cela peut être fait sans risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec de l'eau longtemps après l'extinction de l'incendie. Si une fuite ou un déversement ne s'est pas enflammé, utiliser de l'eau pulvérisée pour disperser les vapeurs et protéger les personnes qui arrêtent la fuite. Ne pas rejeter dans le milieu aquatique. Maîtriser les eaux d'écoulement en les contenant et en les maintenant hors des égouts et des cours d'eau. En cas de risque de pollution des eaux, informer les autorités compétentes.
Equipements de protection particuliers pour les pompiers	Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés. Les vêtements des pompiers, conformes à la norme européenne NF EN 469 (comprenant casques, bottes et gants) fourniront une protection de base pour les incidents chimiques.

ELVIN SHINE BRIGHT / SCENTED CANDLES

Règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 Juin 2020.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Aucune action ne doit être prise sans une formation appropriée ou impliquant des risques pour le personnel. Prévoir une ventilation suffisante. Pas de fumées, d'étincelles, de flammes et toute autre source d'inflammation à proximité du déversement. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Eviter tout rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. Ne pas rejeter dans le milieu aquatique.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Nettoyer immédiatement les déversements et éliminer les déchets en toute sécurité. Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Enlever le déversement avec un aspirateur ou collecter avec un balai et une pelle, ou assimilé. Rincer la zone contaminée à grandes eaux. Laver soigneusement après avoir traité un déversement. Ne pas jeter les résidus à l'égout.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8.
Voir Section 11 pour de plus amples informations sur les dangers pour la santé.
Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Conserver hors de la portée des enfants. Lire et suivre les recommandations du producteur. Porter les vêtements appropriés pour prévenir toute contamination cutanée. Manipuler tous les emballages et conteneurs avec précaution pour réduire les déversements.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail Laver rapidement si la peau devient contaminée. Enlever les vêtements contaminés.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Stocker à l'écart des produits incompatibles (voir Section 10). Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger les conteneurs des dommages. Protéger du rayonnement solaire.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Paraffin waxes and hydrocarbon waxes

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): 2 mg/m³

Valeur limite court terme (15 minutes): 6 mg/m³

ELVIN SHINE BRIGHT / SCENTED CANDLES

Règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 Juin 2020.

1-(1,2,3,4,5,6,7,8-octahydro-2,3,8,8-tetramethyl-2-naphthyl)ethan-1-one (CAS: 54464-57-2)

DNEL	Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 7,33 mg/m ³
	Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 3,6 mg/kg p.c. /jour
	Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets locaux: 175 ug/cm ²
	Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 2,16 mg/m ³
	Consommateur - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 2,15 mg/kg p.c. /jour
	Consommateur - Orale; Long terme Effets systémiques: 1,25 mg/kg p.c. /jour
	Consommateur - Cutanée; Long terme Effets locaux: 105 ug/cm ²

PNEC	- eau douce; 2,8 ug/L
	- eau de mer; 0,28 ug/L
	- rejet intermittent; 13 ug/L
	- Station d'épuration des eaux usées; 10 mg/l
	- Sédiments (eau douce); 3,73 mg/kg
	- Sédiments (eau de mer); 0,75 mg/kg
- Sol; 0,705 mg/kg	

Linalol (CAS: 78-70-6)

DNEL	Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 24.58 mg/m ³
	Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 3.5 mg/kg pc/j
	Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets locaux: 3 mg/cm ²
	Travailleurs - Cutanée; Court terme Effets locaux: 3 mg/cm ²
	Population en général - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 4.33 mg/m ³
	Population en général - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 1.25 mg/kg pc/j
	Population en général - Cutanée; Long terme Effets locaux: 1.5 mg/cm ²
	Population en général - Cutanée; Court terme Effets locaux: 1.5 mg/cm ²
Population en général - Orale; Long terme Effets systémiques: 2.49 mg/kg pc/j	

PNEC	eau douce; 0.2 mg/l
	eau de mer; 0.02 mg/l
	Station d'épuration des eaux usées; 10 mg/l
	Sédiments (eau douce); 2.22 mg/kg, poids sec
	Sédiments (eau de mer); 0.222 mg/kg, poids sec
	Sol; 0.327 mg/kg, poids sec
Oral (secondary poisoning); 7.8 mg/kg	

[1α(E),2β]-1-(2,6,6-trimethylcyclohex-3-en-1-yl)but-2-en-1-one (CAS: 71048-82-3)

DNEL	Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 1.5 mg/m ³
	Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 2.1 mg/kg pc/j
	Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets locaux: 116 µg/cm ²
	Population en général - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 0.43 mg/m ³
	Population en général - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 1.25 mg/kg pc/j
PNEC	Population en général - Cutanée; Long terme Effets locaux: 69 µg/cm ²
	Population en général - Orale; Long terme Effets systémiques: 0.25 mg/kg pc/j
	eau douce; 7.4 µg/l

eau de mer; 0.74 µg/l
Station d'épuration des eaux usées; 2.41 mg/l
Sédiments (eau douce); 958 µg/kg.d.w
Sédiments (eau de mer); 95.8 µg/kg.d.w
Sol; 187 µg/kg.d.w

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés	Prévoir une ventilation suffisante.
Protection des yeux/du visage	Aucune protection particulière des yeux nécessaire lors d'une utilisation normale.
Protection des mains	Aucune protection pour les mains n'est requise.
Protection respiratoire	Aucune protection respiratoire n'est requise.

ELVIN SHINE BRIGHT / SCENTED CANDLES

Règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 Juin 2020.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Eviter tout rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Solide. Bougie parfumée.
Couleur	Incolore
Odeur	Caractéristique.
Seuil olfactif	Pas d'information disponible.
pH	Pas d'information disponible.
Point de fusion	Pas d'information disponible.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Pas d'information disponible.
Point d'éclair	Pas d'information disponible.
Taux d'évaporation	Pas d'information disponible.
Facteur d'évaporation	Pas d'information disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	Pas d'information disponible.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Pas d'information disponible.
Pression de vapeur	Pas d'information disponible.
Densité de vapeur	Pas d'information disponible.
Densité relative	Pas d'information disponible.
Densité apparente	Pas d'information disponible.
Solubilité(s)	Pas d'information disponible.
Coefficient de partage	Pas d'information disponible.
Température d'auto-inflammabilité	Pas d'information disponible.
Température de décomposition	Pas d'information disponible.
Viscosité	Pas d'information disponible.
Propriétés explosives	Pas d'information disponible.
Explosif sous l'influence d'une flamme	Pas d'information disponible.
Propriétés comburantes	Pas d'information disponible.
Caractéristiques des particules	Pas d'information disponible.
9.2. Autres informations	
Autres informations	Aucune information requise.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Voir les autres sous-sections de cette section pour avoir plus de détails.

ELVIN SHINE BRIGHT / SCENTED CANDLES

Règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 Juin 2020.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé. Stable dans les conditions de stockage prescrites.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction potentiellement dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Il n'existe pas de conditions connues qui sont susceptibles d'entraîner une situation dangereuse.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Aucun produit ou groupe de produits spécifique n'est susceptible de réagir avec le produit provoquant une situation dangereuse.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Ne se décompose pas utilisé ou stocké comme recommandé. Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Gaz et vapeurs nocifs.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë - orale

Indications (DL₅₀ orale) Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL₅₀ cutanée) Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL₅₀ inhalation) Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité CIRC

Aucun ingrédient n'est listé ou exempté.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ELVIN SHINE BRIGHT / SCENTED CANDLES

Règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 Juin 2020.

Toxicité pour la reproduction - développement Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Non classé comme toxique pour certains organes cibles après une seule exposition.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Non classé comme toxique pour certains organes cibles après une exposition répétée.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Non pertinent. Solide.

11.2. Informations sur les autres dangers

Informations sur les autres dangers Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou suspecté.

Informations toxicologiques sur les composants

Linalol

Toxicité aiguë - orale

Indications (DL₅₀ orale) DL₅₀ 2790 mg/kg, Orale, Rat

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL₅₀ cutanée) DL₅₀ 5610 mg/kg, Cutanée, Lapin

Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL₅₀ inhalation) LC50 > 20 mg/l, 1 heure, Inhalatoire Souris

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA) - Souris: Sensibilisant. Ligne directrice 429 de l'OCDE

[1α(E),2β]-1-(2,6,6-triméthylcyclohex-3-en-1-yl)but-2-en-1-one

Toxicité aiguë - orale

Indications (DL₅₀ orale) DL₅₀ 1400 mg/kg, Orale, Souris, (OECD 401)

ETA orale (mg/kg) 500,0

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA) - Souris: Sensibilisant. Ligne directrice 429 de l'OCDE

Mutagenicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Test de Ames: Négatif avec activation métabolique., Négatif sans activation métabolique. (OECD Guideline 471)

Essais de génotoxicité - in vivo Essai du micronoyau: Négatif. (OECD Guideline 474)

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - développement Toxicité pour le développement: - NOAEL: >= 30 mg/kg, Orale, Rat, OECD 414

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. NOAEL 30 mg/kg pc/j, Orale, Rat

ELVIN SHINE BRIGHT / SCENTED CANDLES

Règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 Juin 2020.

Methyl non-2-ynoate

Toxicité aiguë - orale

ETA orale (mg/kg) 500,0

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité Pas considéré comme dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement.

12.1. Toxicité

Toxicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations écologiques sur les composants

1-(1,2,3,4,5,6,7,8-octahydro-2,3,8,8-tetramethyl-2-naphthyl)ethan-1-one

toxicité aquatique aiguë

C(E)L₅₀ 0.1 < C(E)L₅₀ ≤ 1

Facteur M (aigu) 1

toxicité aquatique chronique

Facteur M (chronique) 1

Linalol

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson CL₅₀, 96 heure: 27.8 mg/l, *Salmo gairdneri* (OECD 203)

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE₅₀, 48 heure: 59 mg/l, *Daphnia magna* (OECD 202)

Toxicité aiguë - plantes aquatiques CE₅₀, 96 heure: 156.7 mg/l, *Scenedesmus subspicatus*
EC₁₀, 96 heure: 54.3 mg/l, *Scenedesmus subspicatus*, Growth rate.

Toxicité aiguë - microorganismes CE₅₀, EC₁₀, 3 heure: > 100 mg/l, Boues activées (OECD 209)

(2E)-2-(phenylmethylidene)octanal

toxicité aquatique aiguë

C(E)L₅₀ 0.1 < C(E)L₅₀ ≤ 1

Facteur M (aigu) 1

[1α(E),2β]-1-(2,6,6-trimethylcyclohex-3-en-1-yl)but-2-en-1-one

toxicité aquatique aiguë

C(E)L₅₀ 0.1 < C(E)L₅₀ ≤ 1

Facteur M (aigu) 1

Toxicité aiguë - poisson CL₅₀, 96 heure: 0.97 mg/l, *Oryzias latipes* (médaka)
EC₁₀, 32 jour: 0.074 mg/l, *Pimephales promelas* (Tête-de-boule)

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques EC₁₀, 21 jour: 0.678 mg/l, *Daphnia magna*

Toxicité aiguë - plantes aquatiques CE₅₀, 72 heure: 4.54 mg/l, *Raphidocelis subcapitata*
ErC₁₀, 72 heure: 2.45 mg/l, *Raphidocelis subcapitata*

ELVIN SHINE BRIGHT / SCENTED CANDLES

Règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 Juin 2020.

Toxicité aiguë - microorganismes CE₅₀, 3 heure: 241 mg/l, Boues activées

toxicité aquatique chronique

Facteur M (chronique) 1

Methyl non-2-ynoate

toxicité aquatique aiguë

C(E)L₅₀ 0.1 < C(E)L₅₀ ≤ 1

Facteur M (aigu) 1

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité La dégradabilité du produit n'est pas connue.

Informations écologiques sur les composants

Linalol

Persistance et dégradabilité La substance est facilement biodégradable.

Biodégradation - Dégradation 64.2%: 28 jour
(OECD Test Guideline 301D)

[1α(E),2β]-1-(2,6,6-trimethylcyclohex-3-en-1-yl)but-2-en-1-one

Persistance et dégradabilité Non facilement biodégradable.

Biodégradation - 16%: 2 jour

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

Coefficient de partage Pas d'information disponible.

Informations écologiques sur les composants

[1α(E),2β]-1-(2,6,6-trimethylcyclohex-3-en-1-yl)but-2-en-1-one

Facteur de bioconcentration (BCF) 58.3 L/kg

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Pas de données disponibles.

Informations écologiques sur les composants

[1α(E),2β]-1-(2,6,6-trimethylcyclohex-3-en-1-yl)but-2-en-1-one

Coefficient d'adsorption/désorption - Koc: 1259 @ 20°C

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Propriétés perturbant le système endocrinien Le produit ne contient aucun perturbateur endocrinien.

ELVIN SHINE BRIGHT / SCENTED CANDLES

Règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 Juin 2020.

12.7. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Aucun connu.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale Minimiser ou éviter partout où c'est possible la production de déchets. Réutiliser ou recycler les produits partout où c'est possible. Envisager les mesures de sécurité qui s'appliquent à la manipulation du produit lors de la manipulation des déchets.

Méthodes de traitement des déchets Ne pas jeter les résidus à l'égout. Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Général Le produit n'est pas couvert par les réglementations internationales pour le transport des matières dangereuses (IMDG, IATA, ADR/RID).

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

Non applicable.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Aucun marquage transport nécessaire.

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales Règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 Juin 2020.
Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.
Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.
Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

Autorisations (Règlement 1907/2006 l'annexe XIV) Aucune autorisation spécifique n'est connue pour ce produit.

ELVIN SHINE BRIGHT / SCENTED CANDLES

Règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 Juin 2020.

Restrictions (Règlement 1907/2006 l'annexe XVII) Aucune restriction d'usage spécifique n'est connue pour ce produit.

Directive Seveso - Maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs Non pertinent.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abbréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité	<p>ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route.</p> <p>ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures.</p> <p>RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises.</p> <p>IATA: Association Internationale du Transport Aérien.</p> <p>ICAO: Instructions techniques pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses.</p> <p>IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.</p> <p>CAS: Chemical Abstracts Service.</p> <p>ETA: Estimation de la toxicité aiguë</p> <p>CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).</p> <p>DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .</p> <p>CE₅₀: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.</p> <p>PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.</p> <p>vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.</p>
Références littéraires clés et sources de données	<p>Source: Agence européenne des produits chimiques, http://echa.europa.eu/</p> <p>Ce FDS a été rédigé sur la base des informations et documents reçus du propriétaire du produit. L'auteur de CRAD et/ou FDS n'est pas responsable de la mauvaise préparation de FDS et de pertes pécuniaires ou de dommages immatériels.</p>
Commentaires sur la révision	C'est la première version.
Publié par	Esra Bal / CRAD gbf@crad.com.tr Tel.:+90 216 3354600
Date de révision	16/08/2024
Révision	1.0
Remplace la date	16/08/2024
Numéro de FDS	15047
Mentions de danger dans leur intégralité	<p>H302 Nocif en cas d'ingestion.</p> <p>H315 Provoque une irritation cutanée.</p> <p>H317 Peut provoquer une allergie cutanée.</p> <p>H319 Provoque une sévère irritation des yeux.</p> <p>H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.</p> <p>H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p> <p>H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p> <p>H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p> <p>EUH208 Contient du 1-(1,2,3,4,5,6,7,8-octahydro-2,3,8,8-tetraméthyl-2-naphthyl)ethan-1-one, Linalol, (2E)-2-(phenylméthylidène)octanal, [1α(E),2β]-1-(2,6,6-triméthylcyclohex-3-en-1-yl)but-2-en-1-one, Méthyl non-2-ynoate. Peut produire une réaction allergique.</p>

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.